

Séance du 27/03/2026

Date de convocation : 20/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M Alexandre ORMAUX, Maire

Date d'affichage : 01/04/2026

**Présents** : Ludovic BRENOT, Fabrice COQUARD, Émilie COUTURIER, Sylvie ESCANDE, Joël FAIVRE-ODILLE, Benoît FOLIN, Lorine GEORGES, Stéphanie JUPILLE, Alexandre ORMAUX, Nicolas PHILIPPE, Camille REIGNIER, Dominique SIMON, Pascal VATTAL, Carole ZERLOTTIN.

**Absent excusé** : Christophe CHAPUIS ayant donné pouvoir à Fabrice COQUARD

M Fabrice COQUARD a été élu secrétaire.

## **2026-13**

**Objet de la délibération** : DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE (SIED70)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les délégués suivants au syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône :

**Délégué titulaire** : M Nicolas PHILIPPE

**Délégué suppléant** : M Benoît FOLIN

## **2026-14**

**Objet de la délibération** : DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DU CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, les représentants de la commune au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) comme suit :

**Délégués membres élus** :

**Camille REIGNIER, Ludovic BRENOT, Lorine GEORGES, Carole ZERLOTTIN**

## **2026-15**

**Objet de la délibération** : DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désignes les membres des différentes commissions communales comme suit :

### **Commission BOIS ET FORETS :**

Messieurs : Nicolas PHILIPPE (délégué titulaire à la COFOR), Fabrice COQUARD, Benoît FOLIN, Alexandre ORMAUX.

### **Commission CADRE DE VIE :**

Mesdames Stéphanie JUPILLE, Sylvie ESCANDE, Émilie COUTURIER, Lorine GEORGES, Dominique SIMON, Camille REIGNIER, Messieurs Pascal VATTAI, Ludovic BRENOT.

### **Commission COMMUNICATION :**

Madame Stéphanie JUPILLE, Messieurs : Benoît FOLIN, Ludovic BRENOT.

## **2026-16**

### **Objet de la délibération : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne **M Ludovic BRENOT** correspondant défense.

## **2026-17**

### **Objet de la délibération : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DE SIEGER A LA COMMISSION DE CONTROLE DU REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un conseiller municipal pour siéger à la commission de contrôle du Répertoire Électoral Unique (REU).

Le conseiller municipal désigné (communes de moins de 100 habitants ou de plus de 1000 habitants ayant eu une seule liste au dernier renouvellement général) est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut, est le plus jeune conseiller municipal. Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation (quel que soit la délégation) et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, désigne **Madame Émilie COUTURIER** pour siéger au sein de cette commission.

## **2026-18**

### **Objet de la délibération : DESIGNATION D'UN REFERENT AMBROISIE**

A la demande de Monsieur le Préfet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne **Monsieur Nicolas PHILIPPE** comme référent « Ambroisie ».

## 2026-19

### **Objet de la délibération : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ETANGS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, ses représentants à l'association pour la gestion des étangs comme suit :

#### **Délégués titulaires :**

**Mesdames : Camille REIGNIER, Carole ZERLOTTIN**

**Monsieur : Joël FAIVRE-ODILLE**

#### **Délégués suppléants :**

**Messieurs Ludovic BRENOT, Benoît FOLIN, Pascal VATTAI**

## 2026-20

### **Objet de la délibération : DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COFOR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

**Monsieur Nicolas PHILIPPE comme délégué titulaire**

**Monsieur Fabrice COQUARD comme délégué suppléant**

Pour représenter la commune au sein de l'Association départementale des communes forestières de la Haute-Saône.

## 2026-21

### **Objet de la délibération : PROPOSITION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose à la Direction des Services Fiscaux de la Haute-Saône, les membres de la commission communale des impôts directs suivants :

Membres titulaires

Nom Prénom	Age	Profession	Adresse	Observations
BRENOT Ludovic				
JUPILLE Stéphanie				
PASCAL Thomas				
PONCET Sylvain				
SIMON Dominique				
ZERLOTTIN Carole				
FAIVRE-ODILLE Joël				
GENTIT Christelle				
POIRSON Charline				
DAVAL Chrystèle				

CHAPUIS Frédéric				
FOLIN Benoît				

Membres suppléants

Nom Prénom	Age	Profession	Adresse	Observations
COUTURIER Émilie				
REIGNIER Camille				
PHILIPPE Nicolas				
COQUARD Fabrice				
VATTAI Pascal				
CHEVALIER Régine				
MONNIN Julien				
MAILLOT Éric				
CHAPUIS Christophe				
ESCANDE Sylvie				
BOYER-CLOP Sandrine				
GEORGES Lorine				

## 2026-22

### **Objet de la délibération : OPTIMISATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE VILLAGE 2° TRANCHE (B 10245)**

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'optimisation de l'installation communale d'éclairage public dans le village 2° Tranche, relevant d'une compétence optionnelle du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- L'installation dans les 6 commandes d'éclairage public d'une horloge astronomique connectée en remplacement des horloges existantes, dont les frais de communication seront pris en charge par le SIED 70 dans le cadre des prestations de maintenance ;
- le remplacement de 3 luminaires existants rue de la Baubette équipés de lampes à vapeur de sodium haute pression sur des candélabres conservés par des luminaires de type ambiance, en fonte d'aluminium, d'une étanchéité IP66 et équipés de leds d'une puissance variable par module bluetooth de 0 à 45 W réglées sur une puissance d'environ 30 W ;
- le remplacement de 3 projecteurs existants sur des supports conservés par des projecteurs équipés de modules leds, d'une température de couleur de 2700°K et d'une puissance variable par module bluetooth de 0 à 100 W ;
- le remplacement de 83 appareillages de luminaires de type fonctionnels existants conservés sur des candélabres et supports en béton équipés de lampes à vapeur de sodium haute pression par des appareillages équipés de leds d'une puissance variable par module bluetooth de 0 à 45 W réglées sur une puissance d'environ 25 W ;
- le remplacement de 12 appareillages de luminaires de type 4 faces existants conservés sur des candélabres et en façade équipés de lampes à vapeur de sodium haute pression par des appareillages équipés de leds d'une puissance variable par module bluetooth de 0 à 45 W réglées sur une puissance d'environ 30 W.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, parmi les différents matériels d'éclairage public envisagés, les types de produits suivants :

- Luminaire de type Link à Leds 2 700°K, d'une puissance variable par bluetooth de 0 à 40 W, thermolaqué RAL 900 gris Sablé ;
- Projecteurs de type KERIS à Leds 2 700°K, d'une puissance variable par bluetooth de 0 à 100 W, thermolaqué RAL Gris 900 sablé.

Monsieur le maire précise que le remplacement des luminaires permettra une économie de consommation énergétique supérieure à 50% sur les luminaires remplacés et pourra générer des Certificats d'économies d'énergie.

Selon les dispositions financières actuellement en vigueur, cette opération pourrait être aidée par le SIED 70 qui prendrait en charge :

- 80 % du montant total hors TVA des travaux d'éclairage public permettant une économie de consommation énergétique supérieure à 50% sur les luminaires remplacés avec une assiette subventionnable de 500 € par luminaire et 800 € par horloge connectée ;
- L'intégralité du coût des prestations de service assurées par le SIED 70.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés.
- 2) **DEMANDE** au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus.
- 3) **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 4) **DECIDE** de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, les matériels d'éclairage public du type de ceux décrits ci-dessus.
- 5) **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

**2026-23**

**Objet de la délibération : ANNULATION DELIBERATION 2025-51 PACTE DE GOUVERNANCE EGLISE**

Sur demande de M le Préfet, il convient d'annuler la délibération 2025-51 du 27/11/2025 en faveur de la mise en place d'un pacte de gouvernance entre le syndicat Saint-Maurice et des communes membres, Boult et Chaux la Lotière, pour le motif suivant :

Un pacte de gouvernance ne peut être élaboré qu'entre un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre et ses communes membres comme le prévoit l'article L5211-11-2 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retirer la délibération 2025-51.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Maire  
Alexandre ORMAUX

le Secrétaire  
Fabrice COQUARD